

Premier port fluvial européen

Avec plus de 9,5 millions de passagers transportés chaque année, la Seine est la 4^e attraction touristique de la capitale devant la Tour Eiffel.

Publié le 21/06/2023 - Mis à jour le 24/12/2025

La croisière fluviale avec hébergement (paquebot fluvial et péniche hôtel)

La croisière fluviale avec hébergement, paquebots fluviaux et péniche hôtel, offre des séjours sur la Seine de Paris jusqu'à Honfleur. La filière se compose de **14 compagnies de croisières pour une flotte de 21 paquebots fluviaux d'une capacité supérieure à 50 personnes**.

Des péniches hôtels viennent aussi à Paris, soit pour des embarquements/débarquements, soit en escales. Ces bateaux de plus petite taille et d'une capacité de moins de 50 personnes, proposent des croisières sur la Seine, ses affluents et les canaux d'une durée de 2 à 15 jours, parfois combinées avec des circuits vélos

Un schéma directeur pour le développement de la croisière fluviale avec hébergement sur la vallée de la Seine

Pour renforcer le développement de la croisière fluviale avec hébergement sur la Seine et en tirer des bénéfices pour l'économie locale, HAROPA PORT a défini un schéma directeur qui vise à répondre à plusieurs enjeux pour les 10 prochaines années :

- répondre à la saturation de certaines escales,
- apporter une stratégie de réseau à l'échelle de la Seine à l'aval de Paris pour la répartition des capacités d'accueil et d'équipement en services aux escales,
- accompagner l'arrivée de nouveaux bateaux de 125 m et 135 m sur la Seine,
- moderniser les escales existantes et offrir des services à quais (eau, électricité...).

La croisière promenade

La croisière promenade propose des croisières sans hébergement de quelques instants à une journée, sur la Seine.

Cette activité représente **58 compagnies et près de 130 bateaux**

Le terme de croisière promenade regroupe plusieurs activités :

- le transport de passagers
- les croisières promenade régulières
- les déjeuners ou dîners croisières réguliers
- les croisières événementielles

Ces activités se déroulent, soit à partir des ports d'attache des compagnies de bateaux à passagers, soit à partir des escales partagées.



©HAROPA PORT / Didier Gauduchéau

URL de la page : [https://rapport-annuel.haropaport.com/fr/first-fluvial-european](https://rapport-annuel.haropaport.com/fr/first-fluvial-port-european)

Un réseau d'escales fluviales sur la Seine favorisant le dynamisme de la filière transports de passagers

Afin de faciliter l'activité des bateaux à passagers, de permettre le développement de nouvelles offres, de dynamiser les territoires et de permettre à tous un accès aux sites les plus attractifs, l'agence Paris Seine de HAROPA PORT gère un réseau de plus de 40 escales fluviales en Ile-de-France, dont plus de 20 dans le bief de Paris

Ces escales à usage partagé, réservées aux activités économiques de transport fluvial, permettent d'accueillir 55 bateaux en simultané pour que de nombreuses compagnies développent leurs activités dans toute l'Ile de France.

Des escales zéro émission

HAROPA PORT accompagne le verdissement des flottes fluviales :

Avec Voies Navigables de France (VNF), le port propose aux bateaux de fret et de croisière fluviale des bornes d'avitaillement en eau et d'alimentation électrique dans le cadre du programme **Borne&Eau®**. Ce service, qui bénéficie du soutien de l'Union européenne, grâce au Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe, mais aussi pour partie de la Région Ile-de-France, réduit les émissions atmosphériques liées à l'utilisation des moteurs auxiliaires pour l'alimentation électrique de la vie à bord lorsque les bateaux sont à quai, les nuisances sonores et olfactives pour les riverains et bateliers ainsi que les besoins en carburant et entretien

Des premières bornes ont déjà été installées avec VNF, au Havre, à Rouen, Conflans-Sainte-Honorine, Poses-Amfreville et Gennevilliers pour le fret ; et sur les ports de Grenelle, La Tournelle, Boulogne-Legrand, Javel et La Roche-Guyon pour la croisière.

En 2024, HAROPA PORT a installé sur son domaine portuaire : 36 bornes de fret supplémentaires ainsi qu'une dédiée aux bateaux de croisière sur le port de Javel-bas.

Le travail entamé avec VNF se poursuit et portera le nombre total d'équipements pour les bateaux de fret à 96 bornes, et à 36 pour la croisière fluviale.

HAROPA PORT s'est également engagé dans le projet H2Ships du programme Interreg Europe du Nord-Ouest (ENO) avec 13 autres partenaires de 5 nationalités différentes qui vise à développer le recours à l'utilisation de l'hydrogène pour la propulsion des bateaux.

et des compagnies maritimes :

Plus largement, les paquebots maritimes bénéficieront également d'un raccordement électrique à quai. Les trois quais dédiés à la croisière maritime au Havre seront tous électrifiés avant fin 2026.

La puissance électrique délivrée pourra atteindre jusqu'à 13 MW sur les trois quais en simultanée. Ces aménagements permettront d'éviter l'émission de 15 000 à 20 000 tonnes de CO₂ par an, mais aussi d'améliorer la qualité de l'air, de réduire la consommation de carburants fossiles et de diminuer les nuisances sonores. ; A Rouen, les travaux des terminaux croisières se poursuivent pour une mise en service en 2026. Le quai de Honfleur sera également équipé.



©HAROPA PORT / Laurent Guichardon



©HAROPA PORT

Comment utiliser le réseau d'escales ?

- **pour la filière croisières avec hébergement**

La réservation d'escales pour les paquebots fluviaux s'effectue environ 6 mois avant la saison grâce au logiciel de réservation d'escales spécifique et commun à l'ensemble des gestionnaires : gescales Seine. L'ensemble des escales de l'axe est réservable à partir de cet outil.

Les nouveaux bateaux doivent, au préalable avoir été déclarés auprès de cetteadresse mail afin d'être enregistrés dans l'outil.

HAROPA PORT, avec l'ensemble de ses partenaires (VNF et collectivités territoriales), propose également aux paquebots de croisière fluviale une offre d'hivernage avec possibilité d'effectuer des travaux de maintenance dans les ports HAROPA PORT du Havre et de Rouen.

- **pour les croisières promenade et les péniches hôtel**

Le système de réservation permet une grande souplesse avec une gestion au quart d'heure afin d'optimiser l'usage des escales les plus demandées.

Tout bateau de transport de passagers, en règle (port d'attache, titre...), peut directement faire ses demandes à partir d'un portail client et obtenir rapidement une autorisation d'escale. La réservation peut se faire plusieurs mois en avance (par exemple pour les évènements familiaux) comme quelques heures avant l'escale prévue, sous réserve de disponibilité.

Environ 6 000 escales à la demande sont ainsi traitées chaque année.

Il suffit de demander l'ouverture d'un compte client à cetteadresse mail.

Il vous sera alors indiqué la liste des pièces à fournir. Sous réserve de la fourniture de l'ensemble des pièces justificatives, la création d'un compte client s'effectue sous un délai maximal de 2 semaines.



71, quai Colbert, 76600 Le Havre
02 79 18 05 00